



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
départementale  
des territoires du Jura

## Pôle de compétences des énergies renouvelables (EnR) du Jura

Le pôle de compétence de développement des énergies renouvelables du Jura créé par arrêté préfectoral du 27 septembre 2021 a pour mission de favoriser un développement raisonné des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydro-électricité, méthanisation), en favorisant la juste prise en compte des enjeux du territoire dès la phase amont des projets (hors instruction réglementaire).



### POUR VOUS ACCOMPAGNER



**Les Générateurs** : [contact@territoire-energie-bfc.fr](mailto:contact@territoire-energie-bfc.fr)

Des conseillers dédiés aux collectivités dans l'émergence de leurs projets éoliens et photovoltaïques de grande taille. Permettre de décider la gouvernance du projet, le partenariat, le financement et l'implication citoyenne, tel est bien l'objectif majeur du dispositif !

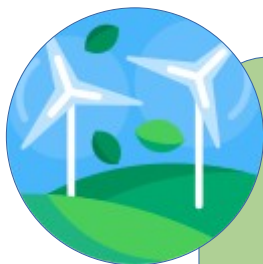
**Chargés de mission régionaux éolien et photovoltaïque :**

Jean-Pierre VALLAR : 06 82 51 55 84  
Arnaud THEVENIER : 06 15 40 04 93

**Pôle EnR**

Direction départementale  
des territoires/SCPH  
Guichet unique :  
[ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr)  
Tel : 03.84.86.80.00

## LES ENR DANS LE JURA



### EOLIEN

1 site en fonctionnement  
6 éoliennes  
18 MWc

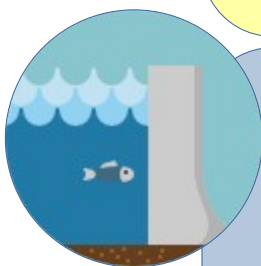
### PHOTOVOLTAÏQUE

3 sites en fonctionnement  
35,1 MWc



### HYDRAULIQUE

77 sites en fonctionnement  
456,9 MWc



### MÉTHANISATION

8 sites en fonctionnement  
3,2 MWc



# LE PÔLE ENR

## Rôle

Cadrage amont  
Disposer d'un observatoire des EnR  
Définir une doctrine départementale pour le photovoltaïque au sol

## Membres

Arrêté préfectoral  
du 27 septembre 2021

## Énergies

Éolien, photovoltaïque,  
méthanisation, hydraulique

## Présentation d'un projet au pôle EnR

Inscription préalable et  
remise d'un dossier de  
présentation

Présentation du projet par  
le porteur de projet et les  
élus devant le pôle

Échanges sur le projet

Les conclusions du pôle  
sur le projet adressées aux  
porteurs de projets et aux  
élus.

### En amont de la réunion

Transmission un mois avant la réunion d'un dossier électronique type pré-étude d'impact  
Le dossier de présentation est transmis à l'ensemble des membres du pôle en amont de la réunion pour un examen approfondi.

### Pendant la réunion

Le jour de la réunion du pôle, sur la base d'un diaporama, le porteur de projet dispose d'une quinzaine de minutes pour présenter son projet.  
Les élus de la commune concernée sont systématiquement conviés à participer aux échanges du pôle.

Une séance de questions/réponses sur le projet est organisée entre les membres du pôle et le porteur de projet.  
En présence du porteur du projet, chaque membre du pôle précise ses enjeux et ses éventuels points d'alerte par rapport au projet présenté. Les conclusions du pôle et les éventuelles orientations à privilégier pour la suite du projet sont communiquées au porteur de projet.

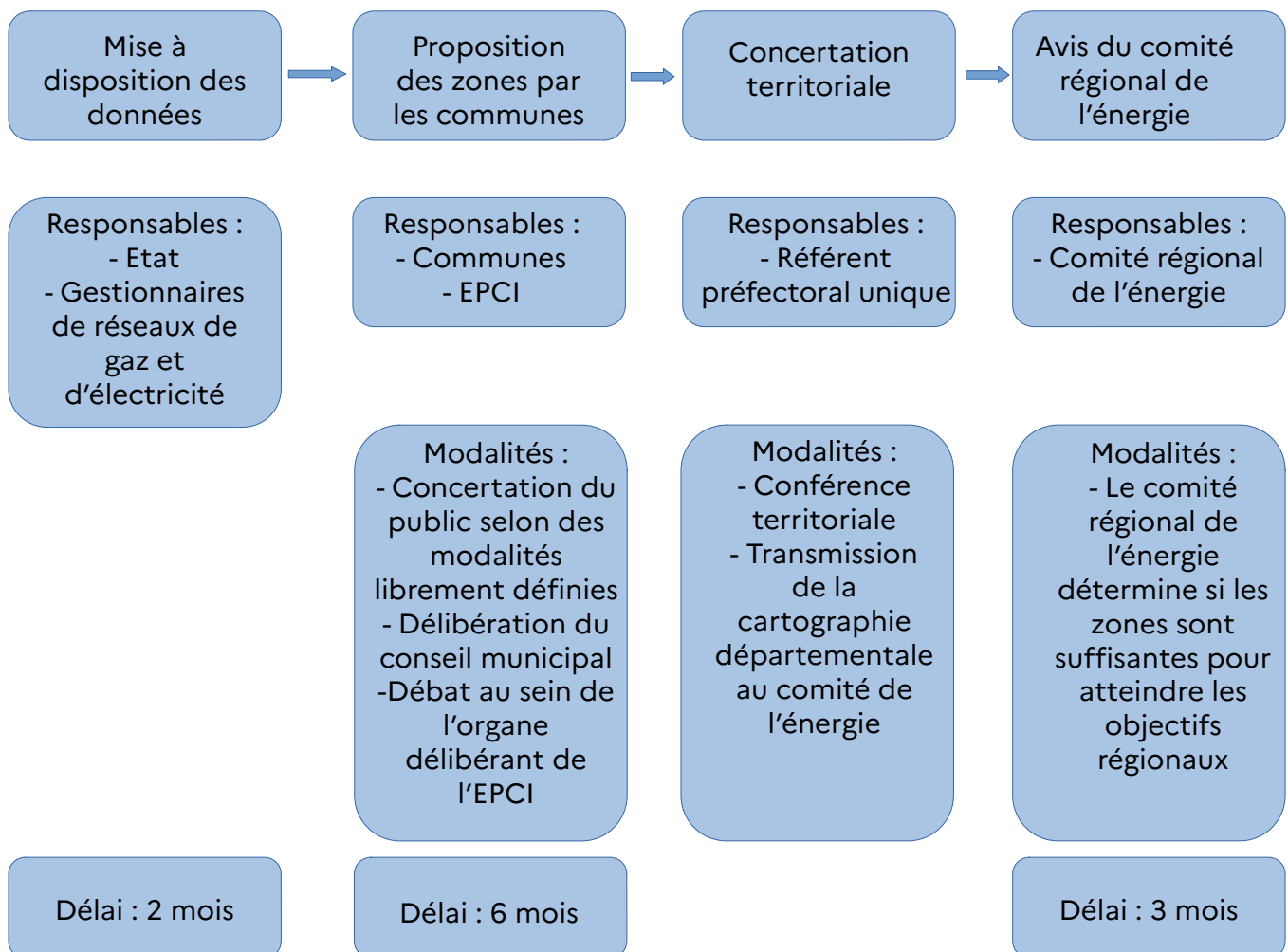
### Après la réunion

Un mois après la présentation du projet en pôle EnR, une synthèse des recommandations est adressée au pétitionnaire ainsi qu'aux membres du pôle.

# LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) a été publiée au journal officiel le 10 mars 2023. Elle contient 4 axes pour une planification énergétique au plus près du terrain :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent



## Liens utiles :

**Portail cartographique EnR** : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>  
**Capacités d'accueil par les gestionnaires de réseau** : <https://capareseau.fr/>  
**Panorama des énergies renouvelables** : <https://data.enedis.fr>  
**Observatoire français pour la transition écologique** : <https://observatoire.enedis.fr/>  
**Portail collectivités locales** : <https://mon-compte-client.enedis.fr/>